

**AXE 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés**

**OBJECTIF N° 6 - Mettre à disposition des outils et actions permettant la remobilisation, l'amélioration de la confiance en soi et le développement du pouvoir d'agir**

**ACTION 2.3 : SOUTIEN INTENSIF PREALABLE A L'EMPLOI**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

⇒ **Contexte :**

Certains allocataires du RSA, cumulant plusieurs problématiques sociales de manière récurrente (endettement, logement, mobilité, isolement, santé...), se sont éloignés durablement du marché de l'emploi et de leur environnement social malgré l'intervention de plusieurs référents sociaux et/ou professionnels.

Leur situation nécessite des mesures ciblées et soutenues, étapes préalables ou intermédiaires à des réorientations vers d'autres accompagnements afin d'en renforcer l'efficacité.

⇒ **Attendus de l'action :**

Le Département souhaite compléter son offre d'insertion sociale en proposant un accompagnement permettant de remobiliser des personnes en grand isolement social, ou en perte de perspective, vers un projet individualisé structuré autour d'objectifs concrets dans des délais contenus, **y compris vers l'emploi**.

Cet accompagnement doit être dynamique et flexible, s'adapter aux besoins de l'allocataire ; il peut intégrer des actions collectives et individuelles, des actions de citoyenneté, le déplacement de référents au domicile des personnes, des visites thématiques (entreprise, lieux culturels, etc.), la participation à des ateliers, etc. Le porteur doit prêter une attention particulière aux problématiques de santé, de mobilité et d'inclusion numérique

L'action doit être conçue comme un parcours individuel, intensif et dynamique, permettant au référent de parcours de s'appuyer sur un relais qui aura pour objectif de lever les difficultés rencontrées par un allocataire dont le parcours vers l'emploi n'évolue pas. Les projets conçus comme une succession d'ateliers pré-existants, proposés par ailleurs par la structure, ne seront pas retenus.

Pour autant, dès lors que le parcours comporte suffisamment de volets individualisés pour proposer une progression dans son déroulé, le Département pourra valider des actions avec des entrées/sorties permanentes adaptées à certaines configurations locales.

Durée de l'accompagnement : maximum 6 mois, renouvelable une fois, sur prescription du référent en lien avec le projet travaillé et contractualisé dans le contrat d'engagement réciproque. Le soutien intensif à l'emploi peut servir d'accompagnement relais ou tremplin sur des durées plus courtes que 6 mois si besoin (Sas avant transfert vers d'autres dispositifs départementaux, ou vers le droit commun).

**OBJECTIFS**

Cet accompagnement vise :

- **La reprise de confiance en soi et la prise de conscience et la valorisation des capacités et des compétences des personnes** (bilan professionnel, carte des compétences, etc.)
- La reconstruction de lien social et des aptitudes relationnelles

- La reprise de démarches concrètes d'insertion jalonnées sur des temps restreints, le repositionnement dans une perspective emploi, des **liens avec l'environnement économique** (visites de structures, d'entreprises, de centre de formation et proposition d'immersion en entreprise...)

## INDICATEURS DE RESULTATS

- Volume de publics accompagnés
- Typologies des publics
- Réorientations vers d'autres accompagnements ou actions d'insertion, sorties positives : vers l'emploi, la formation, accompagnement PER
- Mobilisation d'actions collectives et solidaires

## PUBLICS CIBLES

- Allocataires du RSA orientés vers le Parcours social santé Insertion (PSSI) ou Travailleurs non-salariés (TNS) : en situation de découragement, et rencontrant des difficultés particulières (mobilité, isolement, santé...)

## MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement à la mesure compris d'accompagnement de 6 mois entre 800 € à 1 200 € :
  - Une part fixe lié à l'ingénierie,
  - Une part variable lié à un objectif quantitatif de mobilisation des publics ARSA sur des actions emploi/formation

## CRITERES DE SELECTION PARTICULIERS

- Description opérationnelle des outils – (Caractère innovant, construction et modalités de l'accompagnement)

## CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38